



AMBASSADE DE SUISSE  
EN FRANCE

Réf.: 521.550 - BM/ib

75 PARIS 7e, le 24 novembre 1969.

142, Rue de Grenelle  
Tél. ~~468 62 92~~ 551-62-92  
Télex 27969  
Chèques Postaux Paris 5695-57  
Réception: 9 h. à 11 h. 45

NO	NU	RL							
Date	25.11								
VISA	NU								
EPD		25.11.69					15		
Ref.	S.C.H.F. 1040.								

Division des affaires politiques  
Service économique et financier  
Département politique fédéral

B E R N E

Monsieur l'Ambassadeur,

Vous voudrez bien trouver, sous ce pli, la photocopie d'un article publié par "L'Express" No 958 du 17 au 23 novembre, intitulé "Paradis provisoire" et rédigé par Roger Priouret, considéré comme l'un des meilleurs journalistes économiques de Paris.

Ainsi que vous le verrez, l'article est une attaque assez virulente contre la politique financière, et surtout fiscale, suisse à laquelle on reproche d'abord de ne pas réinvestir suffisamment en France les capitaux venus de ce pays, mais aussi et par dessus tout d'avoir une législation en ces matières qui n'est plus adaptée aux temps actuels.

J'estime qu'il y aurait beaucoup à rectifier dans l'article de Priouret et je me demande, vu l'audience d'un tel éditorial, mais aussi le sérieux de ce journaliste, si une mise au point ne devrait pas être envisagée. Elle pourrait être faite sous la forme d'une lettre que je lui adresserais. Le cas échéant, je vous saurais gré de me faire part de vos réflexions ainsi que de celles de l'administration fédérale des contributions à laquelle j'adresse une copie de cette lettre et une photocopie de l'article.

Sur l'aspect fiscal, je pense que l'administration des contributions aurait certainement des remarques à faire. Ainsi, si je ne m'abuse, certains impôts ou taxes (impôts sur les immeubles) sont moins élevés en France qu'en Suisse.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse:

*L. E. Baumüller*

1 annexe mentionnée

# PARADIS PROVISOIRE



ROGER  
PRIOURET

« **L**A moitié des actions cotées en Bourse et détenues par des particuliers français sont déposées à l'étranger, pour l'essentiel en Suisse et principalement à Genève. »

C'est là l'estimation du dirigeant d'une importante banque parisienne, spécialisée dans la gestion des patrimoines.

Le gouvernement donne la priorité à l'essor industriel. Mais cet essor est-il possible quand la classe dirigeante pratique sur une telle échelle l'évasion des capitaux ?

Certes, le capital investi en actions (1) en Bourse détenues par des particuliers n'est qu'une partie relativement faible de la fortune française. Le gros morceau de celle-ci est dans l'immobilier (55 % environ). Les petites et moyennes entreprises, ainsi que les fonds de commerce, représentent une valeur au moins égale, dans notre pays, à celle des grandes sociétés cotées en Bourse. Les rentes et obligations sont encore plus importantes : elles sont entre les mains des sociétés d'assurances et de particuliers modestes. Il y a l'or qui est caché en France et qui équivaldrait à 15 ou 20 Milliards de Francs. Il faut ajouter, enfin, les actions qui sont détenues par les banques et les sociétés de placement et qui, celles-là, demeurent en France. Sans oublier l'argent en billets et en dépôts (Caisse d'épargne, banques, chèques postaux, etc.).

(1) Rappelons pour mémoire que l'action est un droit de propriété sur une fraction d'une entreprise. Si une société a 100 000 actions, chacune d'elles correspond à un cent millième de la valeur de l'entreprise. L'obligation est, au contraire, une créance : une obligation de 100 Francs donne droit à un remboursement de 100 Francs.

**M**AIS ce n'est pas l'aspect quantitatif qui est important. Pour que de nouvelles entreprises se créent, pour que celles qui existent prennent de nouveaux risques, il faut que des capitaux frais acceptent de les aider. Or ce n'est pas l'argent des immeubles ni celui qui est placé dans les caisses d'épargne ou même dans les obligations qui sera immobilisé pour des années au profit d'une entreprise industrielle. Cet argent ne peut venir que de la part de ceux qui ont le sens et le goût de ce genre de placements.

Plus inquiétante encore est la tendance. Le mouvement se généralise au lieu de s'atténuer.

L'évasion des capitaux a commencé à la fin de la guerre 1914-1918. Au fond, la grande bourgeoisie française, qui avait tant combattu l'impôt progressif sur le revenu depuis 1880, ne l'a jamais accepté. Dès qu'il a été applicable, elle a commencé de tourner les yeux vers la Suisse. Parce qu'en Suisse, où il y a un impôt sur le revenu et un impôt sur la fortune, on ne fait aucun prélèvement fiscal sur les comptes des non-résidents.

La fuite de l'argent n'a jamais cessé, sauf pendant de très courtes périodes. Il en est revenu quelques Millions entre 1958 et 1962. Mais l'exode a repris dès 1963. Il a pris des proportions énormes en mai 1968. Un banquier genevois très connu estime à 10 Milliards les francs français entrés dans son pays dans les dix-huit derniers mois. Ce qui l'a frappé, dit-il, c'est que, jusqu'aux « événements », les exportations françaises de capitaux étaient le fait des plus riches, alors que, depuis, elles viennent de patrimoines relativement modestes.

C'est que l'argent qui franchit la frontière maintenant ne sort plus seulement pour éviter l'impôt sur le revenu ou les droits de succession. Il va chercher la sécurité. Ses possesseurs sont des gens qui ne croient plus à l'avenir de l'industrie française, ni à la stabilité de la France.

Ce qui a changé encore — et dans le mauvais sens — c'est la manière dont les banquiers suisses placent l'argent venu de France. Jusqu'en 1960, cet argent, souvent, servait soit à acheter des valeurs à la Bourse de Paris, soit à s'associer à des opérations immobilières.

**C'**EST en 1960-1962 que les banquiers suisses se sont vraiment organisés pour la gestion des patrimoines. Ils ont élargi leurs horizons et ils ont misé sur les pays les plus dynamiques au point de vue industriel : Etats-Unis d'abord, Allemagne ensuite, Japon ces dernières années. On estime que moins de 5 % de l'argent français évadé en Suisse

revient aujourd'hui en France pour y être placé par les banquiers suisses.

Personne, en France, ne voit de remède à cette situation. Contraindre ? Mais la contrainte ne peut pas ramener les dizaines de Milliards déjà au-dehors. Et pour le reste, le contrôle des changes est bien organisé, mais les « passeurs » restent et fonctionnent avec simplement une commission plus forte. Attirer les capitaux enfouis ? Mais le gouvernement français peut-il donner des avantages qui compensent ces deux atouts que les capitaux étrangers trouvent en Suisse : pas d'impôt et un choix fait librement à l'échelle mondiale pour les placements ?

**C**ETTE évasion de capitaux n'est pas propre à la France. Depuis quelque dix ans, la tendance est aussi forte en Italie et en Espagne.

Le fait nouveau, et peut-être la chance, est que la contagion a gagné les Etats-Unis. Certes, il y avait toujours eu quelques citoyens ou résidents américains, comme Charlie Chaplin ou Georges Simenon, qui prenaient le parti de vivre dans un paradis fiscal. Mais cela n'inquiétait pas puisqu'ils n'étaient pas de véritables Américains (Chaplin est anglais et Simenon belge). Aujourd'hui, la Suisse est devenue le cauchemar du gouvernement américain, qui a fait plusieurs démarches, totalement vaines, auprès du gouvernement helvétique.

Il reste, néanmoins, que la seule issue est une négociation avec le gouvernement suisse. Il suffirait qu'il fasse payer aux non-résidents les mêmes impôts qu'aux autochtones. En fait, le prélèvement direct sur les personnes équivaut à peu près à ce qu'il est chez nous.

Tous les Etats du monde voient leurs charges s'alourdir et sont donc contraints d'augmenter les impôts. Au fil des ans et avec l'affaiblissement général des patriotismes, la Suisse gagnera en attrait. On se demandera tôt ou tard si un pays qui bénéficie de tous les avantages du développement des échanges internationaux ne doit pas modifier sa législation. Le paradis fiscal suisse n'est peut-être que provisoire... **R. P. ■**

[M. Raymond Barrillon, cité ici le 27 septembre, me prie de préciser qu'il n'a pas écrit : « La gauche unie gagne », puisque « la gauche parfaitement unie en 1965 et 1967 n'a pas gagné pour autant ». Il ajoute : « J'ai parlé des « vertus mobilisatrices de l'unité de la gauche ». C'est un fait qu'à l'occasion de l'élection des Yvelines, cette « mobilisation » a été illustrée par des transferts de voix du centre vers la gauche comparables à ceux qui s'étaient produits lors du second tour des élections générales de mars 1967. »]